

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/095**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

**SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 25 : ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX**

### **4. INSTALLATION D'AMPOULES LED DANS LANTERNES EXISTANTES**

Le projet concerne l'installation d'ampoules de type Led dans des luminaires existants des rues du centre historique de Sarralbe.

Ces luminaires, situés sur des poteaux ou en façade d'habitations, seront équipés d'une ampoule de type Led de puissance 42 Watt en lieu et place des sources actuelles ayant une puissance supérieure à 100 Watt. Il est prévu d'équiper 120 luminaires situés dans la rue Napoléon 1<sup>er</sup>, la rue de la Gare, la rue Burgun, la rue Saint Pancrace, la place de la Libération, la rue Poincaré, la rue du Maréchal Foch et la place de la Mairie. Tous ces luminaires seront également nettoyés et réparés si nécessaires.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud JECHOUX, conseiller municipal,  
Suite à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée,  
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2019,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché d'installation d'ampoules led dans les lanternes existantes du centre-ville à l'entreprise S.A.S.U. PORT CHRISTOPHE ELECTRICITE pour un montant total de 17 400,00 € H.T. soit 20 880,00 € T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 21 juin 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT